

## 2009-2014 :

# PROMOUVOIR LA CITOYENNETÉ ET AMÉLIORER LES CONDITIONS DE VIE, PAR ET POUR LES JEUNES

La législature 2009-2014 a été marquée de plein fouet par la crise économique et financière qui, depuis 5 ans, érode les conditions de vie des citoyens, en particulier des jeunes. Dans ce contexte morose, la tendance au repli sur soi affaiblit le collectif et met en difficulté le vivre ensemble. Assurer, pour la jeunesse, des espaces d'expérimentation et de rencontre, des lieux de développement de la citoyenneté et d'émancipation est dès lors essentiel. C'est ce que les politiques de jeunesse du quinquennat qui se termine se sont employées à faire. Car c'est, plus que jamais, par et pour les jeunes que l'avenir trouvera ses solutions les plus créatives aux problèmes complexes d'aujourd'hui.

Voici les principaux axes de développement de la politique menée sous cette législature en matière de jeunesse.

# MISER SUR DES SECTEURS ASSOCIATIFS DIVERSIFIÉS ET PROCHES DES JEUNES

## RENFORCEMENT DE L'ACTION CITOYENNE PAR ET POUR LES JEUNES, LÀ OÙ ILS VIVENT

De 2009 à 2014, le **budget alloué au secteur des organisations de jeunesse aura connu une croissance de plus de 3 millions d'euros** (soit 25% d'augmentation en 5 ans).

Outre le refinancement de plus du quart des organisations agréées et l'octroi de nouveaux dispositifs particuliers, 11 associations auront obtenu un agrément et un soutien structurel pour la réalisation de leurs projets, au cœur de thématiques transversales (santé, audiovisuel, coopération au développement, Education à la Vie Relationnelle Affective et Sexuelle, tourisme des jeunes, participation dans le monde scolaire, ...).

La législature aura aussi contribué au **renforcement de la gouvernance du secteur**, avec l'adoption en février 2012 d'une circulaire explicative (rédigée en concertation avec le secteur des OJ, le service de la jeunesse et le service général de l'inspection de la culture), en vue de préciser certaines dispositions du décret du 26 mars 2009. Ce travail devra bien entendu se poursuivre, dans le climat de collaboration serein qui s'est installé entre la CCOJ, l'Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la jeunesse et les Services généraux du ministère.

Malgré des perspectives budgétaires étriquées, le **secteur des centres de jeunes a, lui aussi, connu une croissance de son budget d'environ 25 %**. Outre le déploiement d'une véritable dynamique en matière de

production et diffusion d'information, reflétée au travers des 44 projets financés depuis 2010, le secteur aura vu augmenter le nombre de centres de jeunes de 19 unités (soit 9 nouvelles maisons de jeunes, 5 nouveaux centres d'information des jeunes, et 5 nouveaux centres de rencontres et d'hébergement) et consacrer l'octroi de 8 nouveaux dispositifs particuliers.

## AMÉLIORATION DU SOUTIEN À L'EMPLOI, POUR UN TRAVAIL DE JEUNESSE DE QUALITÉ

En complément de la dynamique de croissance du secteur jeunesse, le **financement de l'emploi** a lui aussi été consolidé. Ainsi, le volume d'emploi pris en considération pour le calcul des subventions à l'emploi octroyées par la Fédération Wallonie-Bruxelles a augmenté de 250 ETP de 2009 à 2014, du fait notamment d'une actualisation du cadastre de l'emploi, attendue de longue date, et réalisée en collaboration avec la Ministre de la Culture et le Ministre du Budget et des Sports. Au total, un budget de près d'un Million d'euros de subventions complémentaires a été dégagé pour le secteur jeunesse.

Par ailleurs, une démarche d'**évaluation du décret « Emploi »** du 24 octobre 2008 a été menée en 2012 et un **dispositif informatisé** a été développé pour la gestion des politiques d'emploi subventionné du secteur socioculturel, contribuant ainsi à une amélioration de la gouvernance et une simplification administrative en la matière.

Enfin, les décloisonnements ont à nouveau été au cœur des avancées de la législature puisque le **détachement pédagogique en organisations de jeunesse** aura, lui aussi, connu une évolution favorable. Outre les moyens dégagés au printemps 2011 qui ont permis la création de postes supplémentaires de détachés pédagogiques, un décret a été adopté en février 2011 modifiant les critères et les modalités de détachement (fin de la limite d'âge, possibilité d'établir des conventions, ...). Enfin, une solution structurelle a été trouvée pour le maintien des postes de détachés pédagogiques et l'entrée en vigueur de l'article 66 (prévoyant un poste de détaché pédagogique par OJ) a été fixée au 1<sup>er</sup> janvier 2015 après avis unanime de la CCOJ.

## PRIORITÉ À LA SÉCURITÉ DES JEUNES DANS LES INFRASTRUCTURES ET LES ÉQUIPEMENTS

L'action associative des organisations et mouvements de jeunesse et celle des centres de jeunes ne sont pas qu'affaire d'éducation citoyenne et d'animation. Les jeunes qui fréquentent ces structures les investissent aussi comme des lieux de vie dans lesquels ils doivent trouver toutes les conditions de sécurité et de qualité d'accueil.

C'est la raison pour laquelle, sensible à la volonté du secteur de poursuivre une initiative lancée en fin de législature précédente, l'**appel à projet « Infras »** a été largement optimisé pour rencontrer, depuis 2011, 4 priorités définies en concertation avec les acteurs de terrain : la sécurité physique des personnes, l'amélioration de l'accueil des lieux, le renforcement de l'accessibilité à tous les publics et la sécurisation des biens.

D'ici la fin de législature, un budget total d'environ 3,6 millions d'euros aura été consacré aux travaux de 74 Organisations de jeunesse, 310 groupes locaux de mouvements de jeunesse, et près de 180 centres de jeunes, et ce dans un profond respect des priorités et de l'autonomie de gestion associatives. Un nouvel appel à projets a été lancé en 2014.

Par ailleurs, compensant la vétusté du matériel de camping que des milliers de jeunes utilisent chaque année, une enveloppe de 400.000 euros a été consacrée, en col-

laboration avec le Ministre de l'enfance, à la **confection de 275 nouvelles tentes**, en complément du renouvellement assuré par le Centre de prêt de matériel de Naninne. Cette décision s'est accompagnée de la **signature d'une convention** liant, jusque 2015, la jeunesse et l'armée afin de permettre le prêt des tentes de l'armée aux mouvements de jeunesse, durant les périodes d'été.

## VALORISATION DES PROJETS ET DE L'ANIMATION

« PAR ET POUR LES JEUNES »

Former des citoyens critiques, solidaires, créatifs... cela passe bien entendu par l'action !

En quatre ans, le compteur des projets n'a pas cessé de tourner. Dans le cadre de la circulaire « **Soutien aux projets jeunes** », on dénombre en effet pas moins de 970 projets menés par et pour les jeunes, et ce pour un financement de près de 3.500.000 euros.

Au-delà des chiffres, c'est aussi la qualité d'animation dont il est question. Cela passe bien entendu par la **formation des animateurs volontaires et des cadres de jeunesse**. Sous cette législature, l'ambition de professionnalisation des fonctions d'animation s'est généralisée au secteur des Ecoles de Devoirs, à la faveur d'un arrêté de Gouvernement pris en 2010 et largement concerté avec les acteurs de terrain. Au total, pas moins de 85.000 heures de formation auront été dispensées au bénéfice de près de 65.000 participants.

# VEILLER À UNE MEILLEURE PRISE EN CONSIDÉRATION DE LA PAROLE DES JEUNES

## RÉFORME DU CONSEIL DE LA JEUNESSE

Deux mandatures après la réforme de 2008, la **révision de la composition du Conseil de la Jeunesse et de son articulation avec les univers « jeunes »** s'est imposée. Le nouveau décret, largement concerté avec les instances d'avis sectorielles, consacre également une augmentation de la dotation financière du Conseil de la Jeunesse pour couvrir l'organisation des élections et de la formation de ses membres.

Forte du pluralisme de ses membres et de son ancrage local, la nouvelle Assemblée de 65 membres est désormais en place pour 2 ans. Elle aura à cœur de recueillir et de relayer la voix du plus grand nombre de jeunes, à les mobiliser là où ils vivent, du niveau local au niveau européen.

## MISE EN RÉSEAU D'ACTEURS DE JEUNESSE BRUXELLOIS

À l'occasion de la Revue des Politiques de jeunesse<sup>1</sup> menée en 2011 par le Conseil de l'Europe, la nécessité de renforcer les liens entre acteurs de jeunesse des communautés linguistiques du pays a été mise en évidence. Depuis 2010, en collaboration avec la Vlaams Gemeenschap Commissie, la Fédération Wallonie-Bruxelles soutient l'action de la **Plate-forme « Het Werkt-Ca marche »**. Elle assure ainsi une meilleure prise en considération des réalités de la jeunesse bruxelloise, métissées et qui dépassent largement les clivages linguistiques.

Cette plate-forme a ouvert des lieux d'échanges de pratiques, de visibilité du secteur jeunesse de Bruxelles et des espaces d'élaboration d'une parole commune des acteurs jeunesse (sur les Sanctions Administratives Communales, le Plan Régional de Développement Durable ou la Garantie Jeunesse, notamment).

## PARTICIPATION DES JEUNES, UNE AUTRE CULTURE POLITIQUE

La prise en considération des jeunes et de leurs réalités a également été au cœur des travaux de la **Conférence interministérielle jeunesse** (voir également plus bas). La participation des jeunes a en effet été assurée à plusieurs niveaux, que ce soit à travers la consultation d'environ 1400 jeunes par le Conseil de la Jeunesse, préalablement aux travaux des GT thématiques, ou tout au long du processus de travail du Comité de pilotage et des GT thématiques, avec les représentants de la CCOJ, de la CCMCJ et du CJCF.

La conviction que les décisions sont meilleures lorsqu'elles associent les acteurs de terrain s'est également reflétée dans une diversité de dossiers, tant sectoriels (évaluation des dispositifs particuliers, circulaire d'appel à projet « info jeunesse », affectation des enveloppes budgétaires sectorialisées, circulaire « infras ») qu'intersectoriels (sélection des « cartes de visites – pour une transversalité citoyenne », collaborations jeunesse-enseignement).

<sup>1</sup> <https://book.coe.int/eur/fr/politiques-nationales-de-la-jeunesse/5814-pdf-la-politique-de-jeunesse-en-belgique.html>

# OFFRIR AUX ACTEURS DES ESPACES DE COLLABORATION ET D'ACTION TRANSVERSALE

## MJ-AMO : UNE APPROCHE BIENVEILLANTE DES PROXIMITÉS NATURELLES

Les services d'Aide en milieu ouvert et les Maisons de jeunes ont des réalités de collaboration diverses, parfois historiques. Un focus a été mis sur les **conditions de partenariat entre acteurs de ces deux secteurs**. Une recherche-action, menée avec l'IRFAM, portant sur 35 associations<sup>2</sup> regroupées en 12 initiatives de partenariat sur l'ensemble de la Fédération Wallonie-Bruxelles et mobilisant environ 70 professionnels des secteurs jeunesse et aide à la jeunesse a été menée durant l'année 2010. Elle a permis d'identifier les facteurs qui, au niveau local, intermédiaire et global, offrent le meilleur équilibre entre collaboration intersectorielle et respect des identités et missions respectives de chacun, au bénéfice de tous les jeunes.

2 Quatorze Maisons de jeunes, 14 services d'Aide en milieu ouvert et 7 autres associations de jeunesse.

## SOUTIEN À L'ACTION DÉCLOISONNÉE

Depuis 2010, les projets transversaux des secteurs jeunesse et aide à la jeunesse sont encouragés au travers de la **circulaire « Histoires croisées »**. Plus de 100 projets ont ainsi été financés, afin de renforcer les collaborations intersectorielles dans le but d'améliorer l'image des jeunes et l'action avec et par les jeunes. Outre la subvention, le soutien a permis l'accompagnement méthodologique de certains projets et offert une garantie de pouvoir mener les projets sur 2 ans, rencontrant ainsi les besoins des acteurs de terrain exprimés lors de la recherche-action citée plus haut. Des partenariats de qualité ont ainsi pu être développés en collaboration avec des écoles, des centres culturels, des CPAS, des communes ou encore FEDASIL.

## AMORCE D'UNE DYNAMIQUE INTERMINISTÉRIELLE JEUNESSE

Les jeunes ne sont pas réductibles à la répartition des portefeuilles ministériels. Dans le contexte de crise qui marque aujourd'hui fortement les jeunes générations, la cohérence générale des politiques qui les concernent et l'élaboration d'une stratégie interministérielle globale à leur attention doivent être rencontrées urgemment. Bien entendu, cela demande des moyens et suppose une vision partagée par le plus grand nombre.

Sous cette législature, plusieurs jalons ont été posés. Ainsi, une Conférence interministérielle Jeunesse (CIM Jeunesse) a été installée. Véritable espace de décloisonnement des politiques qui concernent les jeunes, elle s'est réunie pour la 1<sup>ère</sup> fois le 19 juillet 2011 et a déterminé un cadre de travail participatif en vue de poursuivre **8 objectifs généraux portant sur l'amélioration des conditions de vie des jeunes et le renforcement de leur participation**. Près de 150 personnes ont ainsi contribué à la formalisation d'une feuille de route concertée et détaillée, comprenant une quarantaine de propositions à opérationnaliser.

Parmi celles-ci, plusieurs ont fait l'objet de travaux de suivi :

- \* Effectuer un état des lieux et une analyse de la participation réelle des jeunes aux instances d'avis des secteurs impliqués dans la CIM Jeunesse ;
- \* Développer les compétences professionnelles des travailleurs de jeunesse qui œuvrent avec les plus vulnérables, en vue de « renverser la charge de la participation »<sup>3</sup> ;
- \* Promouvoir l'utilisation de critères portant sur la participation des jeunes aux politiques qui les concernent dans l'ensemble des administrations.

Par ailleurs, une série de collaborations plus approfondies ont été amorcées, notamment avec le monde de l'école et au départ d'associations de jeunesse agréées par la Fédération Wallonie-Bruxelles. D'autres ont été envisagées avec le champ de l'emploi et de la formation, notamment au travers de contacts avec le Forem, l'IFAPME et Actiris.

3 Le principe d'ouverture aux plus fragiles ne suffit plus. Il faut que les professionnels et structures qui travaillent avec les jeunes puissent démontrer qu'elles mettent en œuvre ce qui doit garantir les conditions de participation de tous.

## PARTENARIATS ÉCOLE-JEUNESSE

Ancrés dans le champ de l'éducation (formelle ou non-formelle), l'Enseignement et le secteur jeunesse ont de nombreuses occasions de collaborer à l'émancipation des jeunes et pour une citoyenneté responsable, active, critique et solidaire. Un **texte commun**, co-rédigé par les Fédérations de pouvoirs organisateurs et diverses associations de jeunesse, peut désormais faciliter les rencontres. Outre sa diffusion large auprès des directions d'établissements, il sera accompagné par la création d'une « **plateforme jeunesse - école** » dont la mission principale sera de soutenir et d'améliorer les partenariats pédagogiques entre les deux secteurs.

## TRANSVERSALITÉS CITOYENNES

La politique « jeunesse » menée ces 5 dernières années vise à davantage de transversalité. Les organisations de jeunesse et les centres de jeunes, au cœur de cette transversalité et proche des jeunes, méritent une visibilité renforcée de leur action et des moyens pour la mener.

D'une part, un **dispositif de conventionnement** a permis, à certaines associations, de recevoir les moyens financiers utiles à leur engagement citoyen dans d'autres champs (la Culture, la Promotion de la santé, l'Égalité des chances et la lutte contre l'homophobie, notamment).

D'autre part, un appel à projet « **Cartes de visite pour une transversalité citoyenne** » a permis de mettre en valeur, parmi les organisations de jeunesse et les centres de jeunes, 21 initiatives porteuses de créativité et d'engagement dans les domaines de l'éducation aux médias, de l'international, de l'emploi, de l'enseignement, de la culture, de l'environnement ou de la santé.

# PROMOUVOIR L'IMAGE POSITIVE DE LA JEUNESSE

## OBJECTIVATION DE L'IMAGE DES JEUNES

Le rôle des médias audiovisuels et de la télévision en particulier est incontestable dans la manière dont se forment les opinions et les représentations du monde. Afin de prendre du recul sur l'image contrastée que renvoie le monde de la jeunesse, un « **baromètre de l'image des jeunes et des enfants dans les médias télévisés**<sup>4</sup> » a été lancé sous cette législature. Au-delà des chiffres, il a contribué à identifier les pratiques de collaboration entre le secteur jeunesse et les éditeurs médiatiques à encourager.

<sup>4</sup> [http://evelyne.huytebroeck.be/spip.php?page=article&id\\_article=1378](http://evelyne.huytebroeck.be/spip.php?page=article&id_article=1378)

## RTBF « JEUNESSE »

Fruit d'un équilibre entre partenaires de la majorité gouvernementale et d'une négociation éclairée, notamment, par les ambitions en matière de promotion de l'image positive de la jeunesse, le nouveau contrat de gestion de la RTBF a connu plusieurs points d'évolution bénéfiques pour la jeunesse :

- \* La reconnaissance de la spécificité de l'éducation non-formelle, et la nécessité de présenter des manifestations de la vie associative à une heure de grande écoute au moins dix fois par an ;
- \* L'élargissement de la notion de « public jeune » au-delà de 12 ans et la meilleure prise en considération des adolescents ;
- \* La valorisation de l'associatif jeunesse, notamment à travers l'obligation pour la RTBF de diffuser des programmes qui valorisent la participation et l'expression des jeunes, en partenariat avec les acteurs du secteur jeunesse ;
- \* Le renforcement des espaces de concertation avec les administrations en charge des différentes compétences travaillées en Fédération Wallonie-Bruxelles.



FÉDÉRATION  
WALLONIE-BRUXELLES